

7XX - Liaisons des vedettes

Renseignements généraux

- 700 Liaison des vedettes établies - Nom de personne (R)
- 710 Liaison des vedettes établies - Nom de collectivité (R)
- 711 Liaison des vedettes établies - Nom de réunion (R)
- 730 Liaison des vedettes établies - Titre uniforme (R)
- 747 Liaison des vedettes établies - Événement nommé (R)
- 748 Liaison des vedettes établies - Terme chronologique (R)
- 750 Liaison des vedettes établies - Nom commun (R)
- 751 Liaison des vedettes établies - Nom géographique (R)
- 755 Liaison des vedettes établies - Terme de genre/forme (R)
- 762 Liaison des vedettes établies - Terme du médium d'exécution (R)
- 780 Liaison des vedettes de subdivision - Subdivision générale (R)
- 781 Liaison des vedettes de subdivision - Subdivision géographique (R)
- 782 Liaison des vedettes de subdivision - Subdivision chronologique (R)
- 785 Liaison des vedettes de subdivision - Subdivision de forme (R)
- 788 Données de liaison des vedettes complexes (NR)

DÉFINITION ET PORTÉE

Les zones 7XX de liaisons des vedettes fournissent une liaison lisible par machine dans un système entre des vedettes équivalentes ou hiérarchiques possédant une structure identique ou différente, provenant de fichiers d'autorité ou de thésaurus imprimés identiques ou différents, ou constituant des notices d'autorité distinctes. L'inclusion d'une zone de liaison de vedettes dans la vedette établie ou la notice de la vedette et de subdivision établie de nom, de nom/titre, de titre uniforme, de nom commun, d'un terme de forme ou d'une vedette-matière étendue, ou dans la notice de vedette établie d'une subdivision de sujet autorisée peut servir à relier des vedettes telles que :

- des noms équivalents dans un thésaurus multilingue

Exemple : la vedette en anglais de la Bibliothèque nationale du Canada *Francis, of Assisi, Saint, 1182-1226* et la vedette en français de la Bibliothèque nationale du Canada *François, d'Assise, saint, 1182-1226*.

- des noms provenant de différents thésaurus ayant trait aux relations hiérarchiques, c'est-à-dire soit étendues ou restreintes, ou associatives.
- des vedettes de noms communs équivalentes dans des systèmes d'autorité différents

Exemple : les vedettes des *Library of Congress Subject Headings (LCSH) Medical referral et Medical consultation* et la vedette de *Medical Subject Headings (MeSH) Referral and Consultation*

- une vedette de nom commun (zone 150) et le même terme ou un terme semblable utilisé comme subdivision de sujet (zone 78X)

Exemple : le terme établi *Histoire* et la subdivision de sujet *Histoire*

Exemple : le terme établi *Vingtième siècle* et la subdivision de sujet *20e siècle*

- une vedette de nom géographique (zone 151) et la forme indirecte de ce nom utilisée comme subdivision de sujet géographique (zone 751)

Exemple : la vedette établie *Rome (N.Y.)* et la subdivision de sujet *New York (État)-Rome*

- une vedette de terme de genre/forme (zone 155) et le même terme ou un terme semblable utilisé comme une subdivision de forme de sujet (zone 755)

7XX

Exemple : la vedette établie *Périodiques* et la subdivision de sujet *Périodiques*

L'étiquette des zones 7XX précise si la zone de liaison des vedettes renferme une vedette établie (zones 700-762) ou une vedette de subdivision autorisée (zones 780-785). Le second indicateur ou la sous-zone ‡2 identifie le système d'autorité de la vedette entrée dans une zone 7XX. La sous-zone ‡0 (Numéro de contrôle de la notice) renferme le numéro de contrôle du système de la notice associée s'il existe une notice d'autorité MARC de la vedette contenue dans une zone 7XX.

Lorsqu'une liaison ne peut pas être bien décrite dans les zones de liaisons des vedettes 700-785, elle doit alors être décrite textuellement dans la zone 788.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

La présente section comprend des lignes directrices pour l'application du second indicateur, des sous-zones ‡i (Information sur la relation), ‡w (Sous-zone de contrôle), ‡2 (Source de la vedette ou du terme) et ‡4 (**Relation**) dans les zones 7XX, de même que des directives spéciales sur la zone 788.

Les sections de *Renseignements généraux* renferment des lignes directrices pour l'application des autres désignateurs de contenu définis pour les zones 700-785 pour chaque type de vedette.

La position du premier indicateur et tous les codes de sous-zones définis pour la zone 788 (Données de liaison de vedettes complexes) sont décrits dans la description de cette zone. La présente section comprend la description de la position du second indicateur.

■ INDICATEURS

▪ Second indicateur - Thésaurus

La position du second indicateur précise le nom ou le système de vedettes-matière ou du thésaurus utilisé pour construire la vedette.

0 - Vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès (LCSH) / Fichier d'autorité de nom

Cette valeur indique que la vedette est conforme aux vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès (LCSH) ou au fichier d'autorité de nom *Name Authority Cooperative* (NACO) qui sont gérés de façon coopérative par la Bibliothèque du Congrès.

1 - Vedettes-matière de la LC pour la littérature de jeunesse

Cette valeur indique que la vedette est conforme à la section « AC Subject Headings » des vedettes-matière de la Bibliothèque du Congrès (LCSH).

2 - Vedettes-matière de la NLM (MeSH) / Fichier d'autorité de nom de la NLM

Cette valeur indique que la vedette est conforme aux *Medical Subject Headings* (MeSH) ou au fichier d'autorité de nom de la Bibliothèque nationale de médecine des États-Unis (NLM).

3 - Fichier d'autorité de vedettes-matière de la NAL

Cette valeur indique que la vedette est conforme au fichier d'autorité de vedettes-matière de la Bibliothèque nationale d'agriculture des États-Unis (NAL).

4 - Source non précisée

Cette valeur indique que la vedette est formulée conformément à une liste contrôlée qui ne peut être précisée par une autre valeurs du second indicateur ou par un code d'identification MARC dans la sous-zone ‡2.

5 - Vedettes-matière canadiennes (CSH) / Fichier d'autorité de nom de BAC

Cette valeur indique que la vedette-matière est formulée conformément au répertoire des vedettes-matière canadiennes, élaboré par Bibliothèque et Archives Canada (BAC).

6 - Répertoire de vedettes-matière (RVM)

Cette valeur indique que la vedette est conforme au *Répertoire de vedettes-matière* qui est géré par la Bibliothèque de l'Université Laval.

7 - Source indiquée dans la sous-zone ‡2

Cette valeur indique que la formulation de la vedette est conforme à une liste contrôlée autre que celle précisée par l'une des autres valeurs définies et dont le code d'identification MARC est indiqué dans la sous-zone ‡2.

■ CODES DE SOUS-ZONES

‡i - Information sur la relation

Cette sous-zone renferme une forme textuelle de la description de la relation, entre l'entité décrite dans une zone 7XX à celle décrite dans une zone 1XX dans une notice.

008/11 a

150 ‡aApples

750 ‡iBroader mapping‡aFruit‡4BM‡2tgm

[La vedette dans la zone 750 qui provient du « Thesaurus for Graphic Materials » est plus étendue que celle de la zone 150 qui provient du LCSH.]

‡w - Sous-zone de contrôle

La sous-zone ‡w renferme jusqu'à deux positions de caractères (désignée par ‡w/0 ou ‡w/1) qui contrôlent la création d'un affichage de liaison ou indiquent la complexité d'une vedette dans une zone 700-785. Il faut utiliser la sous-zone ‡w seulement si on doit supprimer l'affichage de liaison ou pour analyser le remplacement d'une vedette. Puisque les définitions des codes qui figurent dans la sous-zone ‡w dépendent de la position d'un caractère, le codage lié à la position des caractères exige que chaque position précédente contienne un code ou un caractère de remplissage. Il n'est pas nécessaire d'utiliser des positions de caractères qui se succèdent.

/0 - Affichage de la liaison

La sous-zone ‡w/0 renferme un code alphabétique à un caractère qui contrôle la suppression de l'affichage de la liaison à partir d'une zone 700-785.

a – Liaison non affichée

b – Liaison non affichée, zone 788 utilisée

c – Liaison non affichée, zone autre que 7XX utilisée

n – Sans objet

a - Liaison non affichée

Le code « a » indique la suppression de la création d'un affichage de liaison à partir d'une zone 700-785. Il faut utiliser le code « a » s'il y a lieu de supprimer l'affichage en raison d'un système local si la raison de la suppression ne peut être indiquée par le code « b » ou « c ». Aux fins d'échanges, il faut remplacer le code « a » par le code « n » ou un caractère de remplissage ().

008/09 a *[notice de vedette établie]*

008/11 a *[code indiquant les LCSH]*

110 ‡aLast Poets (Group)

710 ‡wa‡aLast Poets‡2<code de la source>

[Le système de la LC ne comprend pas la notice de liaison des vedettes de la forme du nom.]

b - Liaison non affichée, zone 788 utilisée

Le code « b » précise que la création d'un affichage de liaison à partir d'une zone 700-785 est supprimée en raison de la présence de la zone 788 (Données de liaison des vedettes complexes) dans la notice.

7XX

008/09 a [notice de vedette établie]
008/11 c [code indiquant les MeSH]
150 ~~0~~ a Referral and Consultation
750 ~~0~~ 81 ~~7~~ b ~~7~~ a Medical referral
750 ~~0~~ 81 ~~7~~ b ~~7~~ a Medical consultation
[Les deux vedettes des LCSH sont équivalentes à la vedette des MeSH.]

c - Liaison non affichée, zone autre que 7XX utilisée

Le code « c » signale que la création d'un affichage de liaison à partir d'une zone 700-785 est supprimée parce qu'une zone autre qu'une zone 7XX (p. ex., 360, 680) dans la notice décrit la liaison.

008/09 a [notice de vedette établie]
008/11 a [code indiquant les LCSH]
150 ~~0~~ a Corrosion and anti-corrosives
360 ~~0~~ ~~1~~ subdivision ~~7~~ a Corrosion ~~7~~ sous des matériaux particuliers, des métaux et des composés métalliques et des types de structures d'ingénierie, d'équipements et de véhicules. P. ex., ~~7~~ a Concrete-Corrosion; Copper-Corrosion; Automobile-Corrosion
780 ~~0~~ ~~7~~ c ~~7~~ x Corrosion

n - Sans objet

Le code « n » signale qu'il n'existe pas de restriction d'affichage de liaison à partir d'une zone 7XX. Si le code « n » convient, il n'est pas nécessaire d'utiliser la sous-zone ~~7~~w/0.

/1 - Complexité de remplacement

La sous-zone ~~7~~w/1 renferme un code alphabétique à un caractère qui indique la possibilité de remplacer automatiquement une vedette dans une zone 700-785.

- a - Le remplacement d'une vedette ne doit pas faire l'objet d'un examen.
- b - Le remplacement d'une vedette doit faire l'objet d'un examen.
- n - Sans objet.

a - Remplacement d'une vedette ne doit pas faire l'objet d'un examen

Le code « a » identifie les vedettes qui sont toujours utilisées pour remplacer celles qui sont périmées (c.-à-d. les vedettes qui peuvent être remplacées automatiquement, sans faire l'objet d'un examen manuel).

040 ~~0~~ ~~0~~ a DLC ~~7~~ d OCLC ~~7~~ ffast
150 ~~0~~ ~~0~~ a Summer resorts
550 ~~0~~ ~~0~~ a Resorts
550 ~~0~~ ~~0~~ a Seaside resorts
750 ~~0~~ ~~0~~ a Summer resorts ~~7~~ 0 (DLC) sh ~~0~~ 85130430 ~~0~~ ~~7~~ wna

b - Remplacement d'une vedette doit faire l'objet d'un examen

Le code « b » identifie une vedette qui peut servir de remplacement, mais qui doit faire l'objet d'un examen visant à déterminer sa pertinence (c.-à-d. les vedettes que l'on devrait utiliser comme remplacement que lorsqu'elles ont fait l'objet d'un examen manuel).

040 ~~0~~ ~~0~~ a DLC ~~7~~ d OCLC ~~7~~ ffast
151 ~~0~~ ~~0~~ a Michigan ~~7~~ z Charlevoix
751 ~~0~~ ~~0~~ a Charlevoix (Mich.) ~~7~~ 0 (DLC) n ~~0~~ 82062705 ~~0~~ ~~7~~ wnb

n - Sans objet

Le code « n » indique qu'on ne remplace pas une vedette par une autre. Si le code « n » ne s'applique pas, il n'est pas nécessaire d'utiliser ~~7~~w/1.

‡2 - Source de la vedette ou du terme

Cette sous-zone renferme un code MARC qui identifie le thésaurus ou le fichier d'autorité qui constitue la source de la vedette lorsque la position du second indicateur renferme la valeur « 7 ».

Le code indiqué dans la sous-zone ‡2 des zones 700-751, 780-782 et 788 provient du document *Codes sources de vedettes-matière ou de termes d'indexation*.

Le code indiqué dans la sous-zone ‡2 des zones 755 et 785 provient du document *Codes sources pour les codes et termes de genre et de forme*.

Le code indiqué dans la sous-zone ‡2 de la zone 762 provient du document *Codes sources pour instrumentation musicale et vocale*.

008/09	d	[notice de subdivision]
008/11	r	[code indiquant le AAT]
185	‡‡‡vatlases	
755	‡7‡vatlases‡0<numéro de contrôle de la notice>‡2aat	

008/09	a	[notice de vedette établie]
008/11	r	[code indiquant le AAT]
155	‡‡‡aatlases	
785	‡7‡vatlases‡0<numéro de contrôle de la notice>‡2aat	

[Dans le thésaurus Art & Architecture Thesaurus, la même vedette sert de terme pour désigner une vedette-matière et une subdivision.]

‡4 - Relation

Code ou URI qui identifie la relation entre l'entité décrite dans la notice et l'entité mentionnée dans la zone. Une source de codes de relation est la table 1 de la section 4 du document *ISO 25964-2: Information et documentation -- Thésaurus et interopérabilité avec d'autres vocabulaires -- Partie 2: Interopérabilité avec d'autres vocabulaires*.

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Les conventions d'entrée générales des zones 7XX sont données dans les sections de *Renseignements généraux* pour chaque type de vedette (X00 Noms de personnes; X10 Noms de collectivités; X11 Noms de réunions; X30 Titres uniformes; X47 Événements nommés; X48 Termes chronologiques; X50 Noms communs; X51 Noms géographiques; X55 Termes de genre/forme; X62 Termes du médium d'exécution; X80 Subdivisions générales; X81 Subdivisions géographiques; X82 Subdivisions chronologiques, X85 Subdivisions de forme).

Ordre des sous-zones

Il faut placer les sous-zones ‡6 et ‡5 respectivement au début et à la fin d'une zone lorsqu'elles sont utilisées. Lorsque ces sous-zones et d'autres sous-zones de contrôle et de liaison sont utilisées dans une zone de liaison de vedettes 7XX, il faut les placer dans l'ordre suivant.

‡6 ‡8 ‡w <sous-zones de vedettes : ‡a, etc.> ‡0 ‡2 ‡5

Codes de relation

Les codes de relations habituellement utilisés proviennent de la norme ISO 25964-2.

ÉQ - correspond à une équivalence, **TG** - correspond à un terme générique, **TS** - correspond à un terme spécifique et **TA** - correspond à un terme associé.

La norme ISO 25694-2 permet l'ajout de signes complémentaires afin de préciser davantage la description de la relation.

Constantes d'affichage des liaisons des vedettes

Dans les zones de liaison des vedettes 7XX, les expressions telles que celles énumérées ci-dessous

7XX

ne paraissent pas dans une notice MARC. Elles peuvent être générées comme constantes d'affichage associées à l'étiquette de zone.

Vedette associée:	Subdivision associée:
Vedette équivalente:	Subdivision équivalente:

Si les vedettes des zones 1XX et 7XX proviennent de systèmes ou de thésaurus différents, une constante d'affichage peut comprendre une expression liée à l'étiquette telle que celles mentionnées ci-dessus et des données codées ou textuelles générées par la valeur contenue dans la position du second indicateur (Système de vedettes-matière/thésaurus) ou le code de la source contenu dans la sous-zone #2 (Source de la vedette ou du terme).

Quant à la zone 788, la constante d'affichage complète peut contenir une expression liée à l'étiquette et du texte explicatif contenu dans la sous-zone #i (Texte explicatif).

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

Zone747 - Liaison des vedettes établies - Événement nommé [NOUVEAU, 2016]

Zone 748 - Liaison des vedettes établies - Terme chronologique [NOUVEAU, 2002]

Zone 762 - Liaison des vedettes établies - Terme du médium d'exécution [NOUVEAU, 2013]

Zone 9XX - Vedettes équivalentes [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

#i - Information sur la relation [NOUVEAU, 2014]

#v - Subdivision de forme [REDÉFINI, 1995] [USMARC seulement]

#u - Numéro de contrôle de la notice [PÉRIMÉ, 1997] [USMARC seulement]

#w/1 - Complexité de remplacement [NOUVEAU, 2002]

#0 - Numéro de contrôle de la notice [NOUVEAU, 1997]

#4 - Code de relation [NOUVEAU, 2014]

#4 - Code de relation [RENOMMÉ, 2017] [REDÉFINI, 2017]

La sous-zone #4 a été renommée et redéfinie afin de permettre l'enregistrement d'URI de relation en plus de codes MARC et non issus du MARC.